

Capital Investissement : levées de capitaux par les FCPI et les FIP en 2018

Principaux résultats de l'enquête

- ▶ La collecte globale des FIP et des FCPI s'élève à 355 M€ à fin 2018, soit une diminution de 67 % sur un an. Il s'agit du montant le plus faible sur la période 2008-2018. Plus en détail, 25 FIP ont collecté 147 M€ (-67 % sur un an), et 19 FCPI 209 M€ (-67 % sur un an).
- ▶ Cette forte baisse de la collecte en 2018 s'explique par quatre facteurs exceptionnels : la suppression du dispositif ISF PME, l'incertitude sur le taux de réduction de l'IR-PME en 2018, l'arrêt de la disposition exceptionnelle en 2017 liée au passage à l'IFI et les incertitudes liées au prélèvement à la source en 2018.
- ▶ Les levées au titre des réductions d'impôts sur le revenu sont en baisse de 29 % par rapport à 2017. Les souscriptions moyennes des particuliers au titre de l'IR s'établissent à 6 230 €.
- ▶ Du fait de la suppression des levées au titre de l'ISF, la taille moyenne des fonds s'est réduite. La taille moyenne de la collecte des FCPI et des FIP est passée respectivement de 23,6 M€ et 10,9 M€ en 2017 à 11 M€ et 5,9 M€ en 2018. Les montants levés continuent à s'investir en priorité dans les PME régionales et/ou innovantes du secteur numérique, du médical, de l'énergie.

Les Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) et les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) sont des véhicules d'investissement destinés aux investisseurs particuliers.

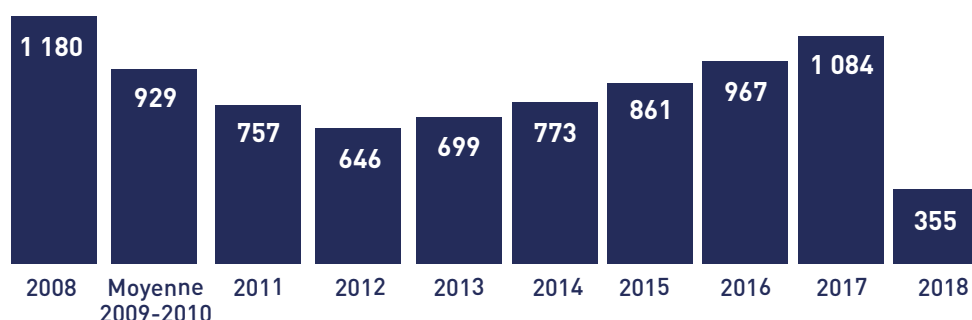
Créés par la loi de finances pour 1997, les FCPI investissent au moins 70 % de leurs actifs dans des PME à caractère innovant. Ce critère s'apprécie par un niveau minimum de dépenses en R & D ou par obtention de la qualification via un organisme public compétent. Les FIP, quant à eux, ont été créés en 2003 par la loi Dutreil, et investissent au moins 70 % de leurs actifs dans des PME régionales créées depuis moins de 8 ans et situées dans une zone géographique limitée à quatre régions.

Ces véhicules ouvrent le droit à certaines incitations fiscales pour les particuliers notamment la réduction d'impôt sur le revenu égale à 18 % des montants souscrits (limités à 12 K€ pour les personnes seules et 24 K€ pour les couples). En 2018, la suppression du dispositif fiscal ISF PME a entraîné naturellement l'arrêt des souscriptions aux FCPI et aux FIP qui ouvraient une possibilité de réduction d'impôt sur la fortune.

Collecte globale des FIP/FCPI en 2018

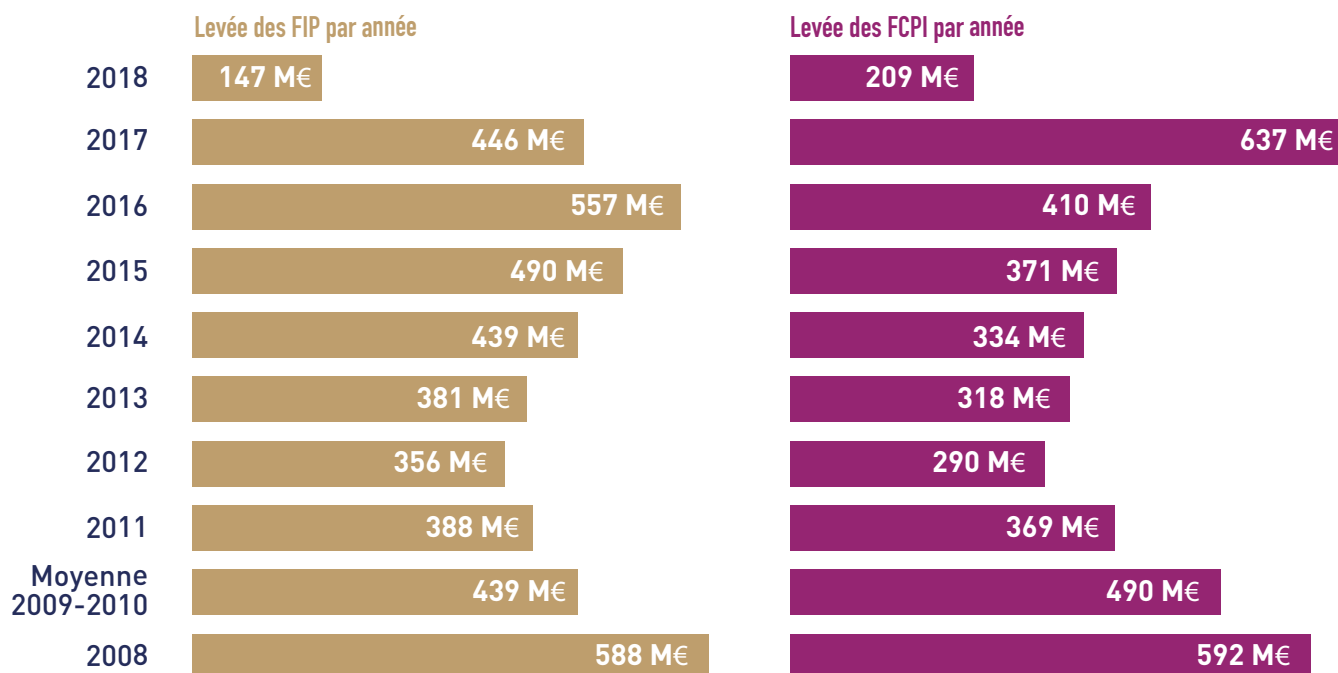
En 2018, les levées de capitaux des FIP et FCPI ont diminué. La collecte s'élève à 355 M€, en recul de 67 % sur un an, soit un niveau inférieur au point bas atteint en 2012 (646 M€).

Levées en 2018 des FCPI et FIP (en M€)



Répartition de la collecte entre les FIP et les FCPI

Comparaison des levées des FIP et des levées des FCPI de 2008 à 2018

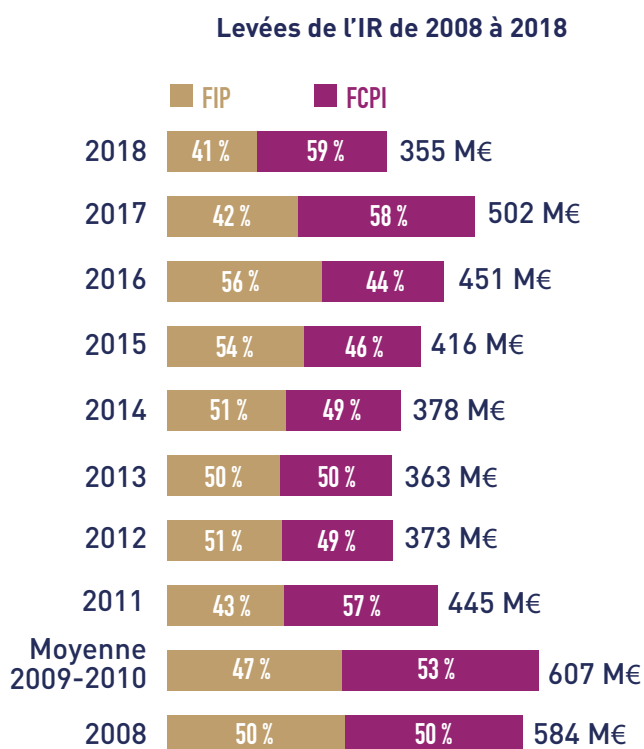


La collecte des FIP s'établit à 147 M€, celle des FCPI 209 M€. Les collectes de ces deux véhicules d'investissement ont ainsi fortement reculé en 2018 et ce dans des proportions comparables (- 67 %).

Du fait de leurs obligations d'investissement réglementaires respectives, les FIP et les FCPI offrent aux investisseurs un accès aux PME se différenciant selon le stade de développement des entreprises investies. En effet, les FCPI s'investissent majoritairement dans le segment du capital innovation et dans une moindre mesure en capital développement. Les FIP, quant à eux, investissent en priorité en capital développement, et dans des volumes plus restreints en capital innovation ou transmission.

Levées de fonds au titre de la réduction d'impôt sur le revenu

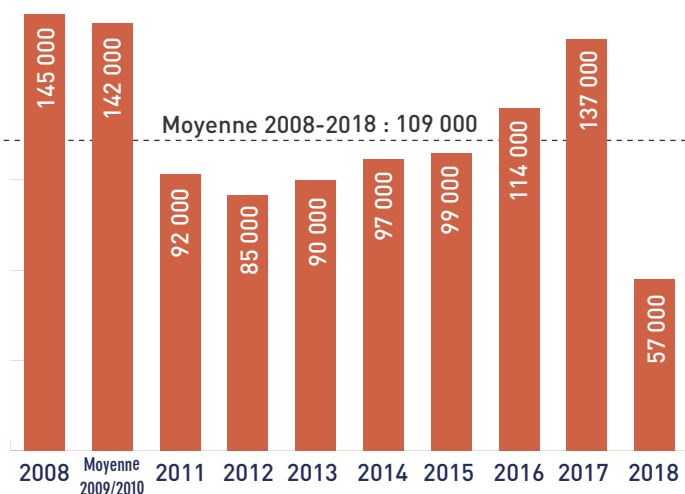
La collecte des fonds au titre de l'IR baisse de 29 % en 2018 pour s'établir à 355 M€. La taille moyenne des levées au titre de l'IR est de 8,1 M€ soit - 10 % sur un an mais elle reste toutefois supérieure de 14 % à la taille moyenne des levées effectuées au cours de ces 8 dernières années. Le nombre de fonds IR ayant levé des capitaux en 2018 est également en nette progression (39 fonds IR). Ils bénéficient de la suppression de l'ISF, ce qui renforce la tendance positive observée en 2017 (28 fonds IR) qui faisait suite à un point bas atteint en 2015 (23 fonds IR).



Baisse du nombre de souscripteurs en 2018

Depuis le point bas de 2012 le nombre d'investisseurs particuliers souscrivant aux FIP/FCPI était orienté à la hausse. Cependant, en 2018, le nombre de souscripteurs a été divisé par deux pour atteindre 57 000 contre 109 000 en moyenne sur la période 2008-2018. La suppression du dispositif fiscal ISF PME a en effet entraîné naturellement l'arrêt des souscriptions aux FCPI et aux FIP qui ouvraient une possibilité de réduction d'impôt sur la fortune.

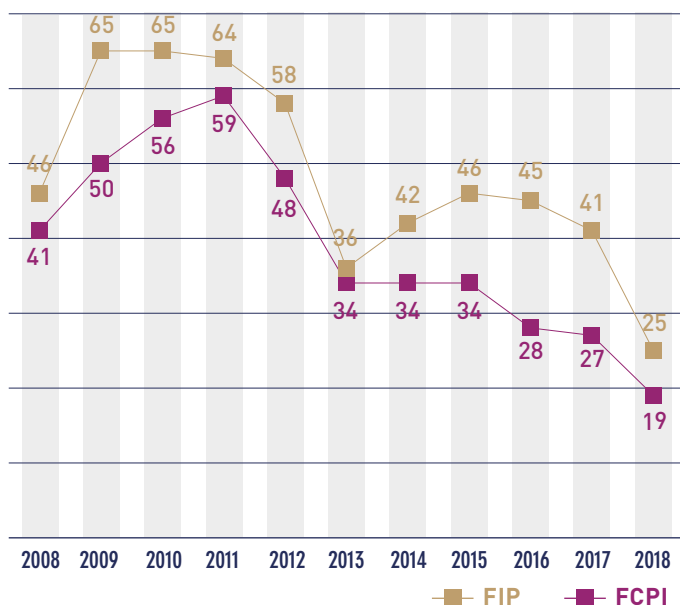
Nombre de souscripteurs tous millésimes confondus



La rationalisation de l'offre se poursuit... pour différentes raisons

Le nombre de véhicules ayant levé des capitaux en 2018 est en net recul : 44 fonds ont collecté en 2018, en baisse de 24 unités par rapport à 2017. Ce recul concerne aussi bien les FIP (25 fonds en 2018 contre 41 en 2017) que les FCPI (19 fonds en 2018 contre 27 en 2017). Cette tendance à la rationalisation de l'offre, observée depuis 2011, avait eu au cours des années pour conséquence positive directe une hausse de la taille moyenne des fonds. Cependant, la baisse du nombre de véhicules en 2018 s'explique cette année par une anticipation de la baisse de la collecte globale.

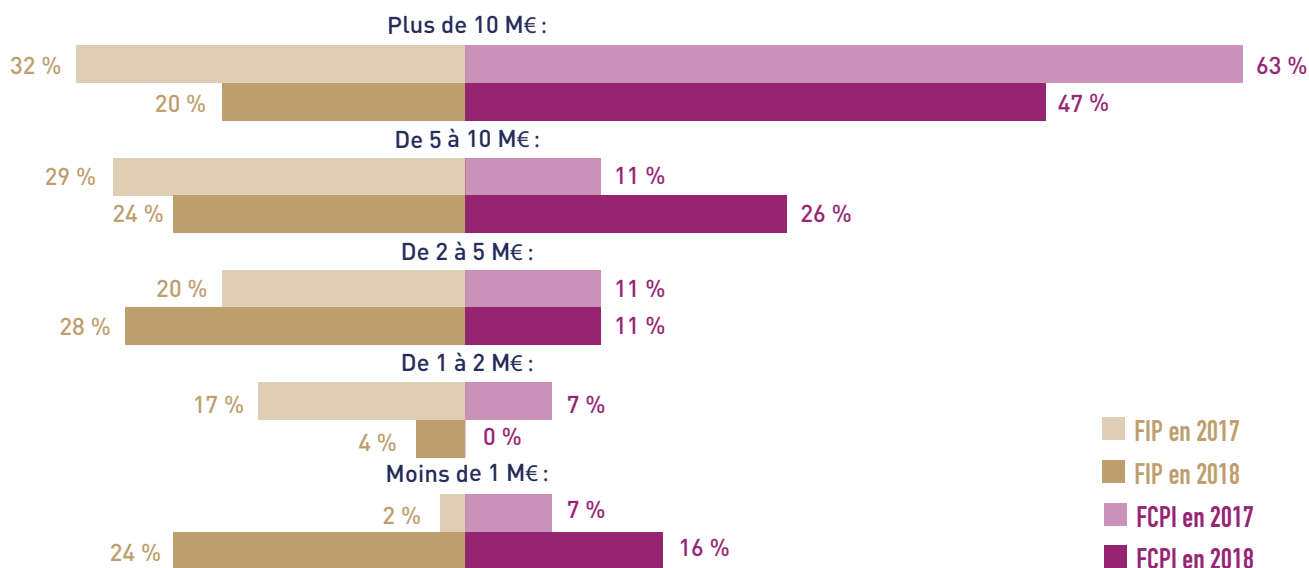
Nombre de véhicules ayant levé des capitaux



Plus en détail, pour la troisième année consécutive, la majorité des FCPI a levé plus de 5 M€ (73 % des fonds en 2018, contre 74 % en 2017).

En revanche, en 2018 seuls 44 % des FIP ont levé plus de 5 M€ (contre 61 % en 2017).

Répartition des FIP et des FCPI selon leur taille en 2017 et 2018 :

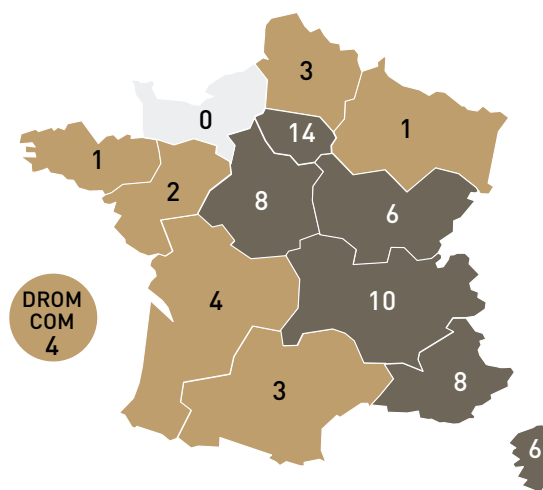


Régions privilégiées d'investissement des FIP

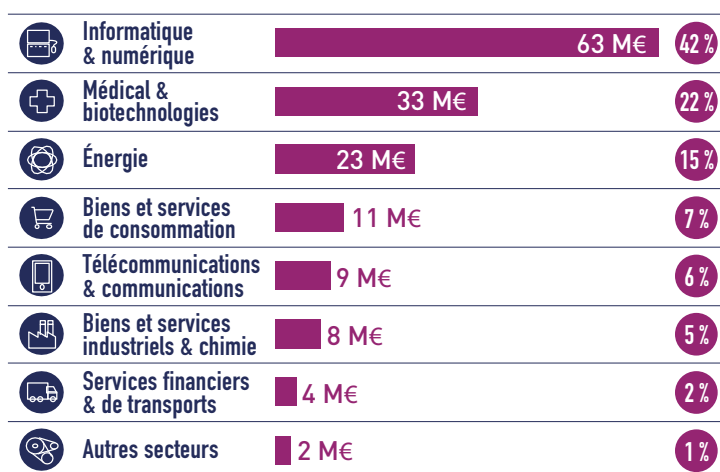
En 2018, les entreprises qui ont le plus bénéficié des investissements se situent dans les régions qui forment l'axe : Île-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Rhône-Alpes-Auvergne et PACA.

Cette année, 6 FIP Corse ont levé des capitaux (contre 5 FIP en 2017), ainsi que 4 FIP DROM-COM (5 en 2017).

Régions cibles des 25 FIP en 2018



Principaux secteurs d'investissement des FCPI



Secteurs privilégiés d'investissement des FCPI

Les investissements des FCPI sont concentrés sur des entreprises des secteurs d'avenir. En 2018, les 3 secteurs d'innovation privilégiés représentant 78 % des investissements sont l'informatique et le numérique, le médical et Biotech, l'énergie.

Les PME représentent un segment important de toute économie. Elles sont des moteurs d'innovation, de croissance et de création d'emplois. Leur financement en fonds propres est un élément déterminant de l'amélioration de leur compétitivité. Jusqu'en 2017, ce financement reposait largement sur l'épargne des particuliers, notamment via les FCPI et les FIP, mais aujourd'hui il n'est plus suffisant pour répondre pleinement au développement des PME et à l'accompagnement de leurs projets ambitieux.

En 2018, la baisse de la collecte globale s'explique par certains facteurs transitoires mais aussi par des transformations fiscales structurelles. Ainsi, il est plus que jamais indispensable de revoir les canaux de financement des PME comme l'adaptation des deux dispositifs offrant aux particuliers des incitations fiscales en contrepartie d'une prise de risque économique pour l'investissement dans des PME.

L'AFG et France Invest ont conduit une enquête annuelle, auprès de 30 sociétés de gestion, sur le niveau et la nature de la collecte réalisée en 2018 par les gestionnaires de FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation) et de FIP (fonds d'investissement de proximité), instruments dédiés au financement des entreprises innovantes et des PME régionales. Les levées de capitaux calculées en 2018 concernent les FCPI et les FIP créés en 2017 et en 2018.

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut les intérêts des professionnels de la gestion pour compte de tiers. Elle réunit tous les acteurs du métier de la gestion d'actifs, qu'elle soit individualisée (mandats) ou collective. Ces derniers gèrent près de 4 000 milliards d'euros et représentent un quart du marché de la gestion d'Europe continentale.